Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 7 Mouharrem 1447
2 Juillet 2025

N° 100

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3756
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 3761
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3764
Homologation de résolutions 3765
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3765
Avis aux créanciers..... 3767
Convocations
Sociétés anonymes 3768
Autres sociétés 3772
Divers
Avis au public..... 3772
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A 3773
Bilan de ASSURANCES MAGHREBIA S.A..... 3775

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

Microcred SA

Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de valeur nominale de 100 dinars.
Siège social : 46 Rue Socrate, Zone Industrielle, Kheireddine Le Kram 2015 Tunisie
Identifiant unique : 1314598V
Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117- 2011, ainsi que l'octroi de micro-crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie.

Emission d'un Emprunt Obligataire SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
«Microcred 2025-02»
De 12 500 000 Dinars
Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **04/06/2024** a autorisé l'émission par la société «Microcred SA» d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'une enveloppe globale de 100 millions de dinars, sans recours à l'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, valable jusqu'au 31 décembre 2025, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

En accord avec la résolution de l'AGO du 04/06/2024 ayant autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, le Conseil d'Administration du 19/06/2025 a autorisé l'émission d'un emprunt privé, sans recours à l'appel public à l'épargne, par imputation sur l'enveloppe de financement du budget validé pour 2025, selon les conditions suivantes :

Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
12,5MD	5 ans	10,50% Brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

- Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire **«Microcred 2025-02»** est fixé à **12 500 000 dinars** divisés en **125 000 obligations** de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire **«Microcred 2025-02»** fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30/06/2025** auprès du trésorier au siège social de Microcred sa, et seront clôturées au plus tard le **04/07/2025.**

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (12 500 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 125 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **04/07/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture effective des souscriptions.

- But de l'émission :

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme.

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'Emprunt	Emprunt Obligataire **«Microcred 2025-02»**
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 - Titre premier - Sous-titre 5 - Chapitre 3 des obligations.
Nature des Titres	Titres de créance
Forme des Titres	Nominatives.
Catégorie des Titres	Ordinaire.
Modalité et délais de délivrance des Titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par **Microcred sa.**
Prix de souscription et d'émission :	Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars par obligation**, payable intégralement à la souscription.
Date de jouissance en Intérêts :	Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/07/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **04/07/2025.**
Date de règlement	Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
Taux d'intérêt	Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Amortissement et remboursement	Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant et ce, par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **04/07/2030**
Prix de remboursement	Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.
Paiement	Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **04 Juillet** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital dû seront effectués à terme échu, le **04/07/2026.** Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
Taux de rendement actuariel	C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à

(souscription à taux fixe)	intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,50%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt	
Durée totale	Les obligations du présent emprunt **« Microcred 2025-02 »** sont émises pour une durée de **5 ans.**
Durée de vie moyenne	La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «**Microcred 2025-02**» est **3 ans.**
Duration de l'emprunt	La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,84 années**.
Mode de placement	Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
Cessibilité des obligations	Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt**.
Garantie	Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
Domiciliation de l'emprunt	L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Microcred 2025-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Microcred sa. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier le taux d'intérêt ainsi que le nombre d'obligations détenues
Fiscalité des titres	Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Tribunaux compétents en cas de litige	Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.
Mode de représentation des porteurs des obligations	Comme défini par le Code des sociétés commerciales (CSC) et la réglementation de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).
Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2025R01944SANB2

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES «SAH»

Société anonyme

Au capital de 84 015 979,000 DT

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 0492586Z

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 Juin 2025 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 20 Juin 2025 sous le n°25707159 quittance n°M080684 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 23 Juin 2025 sous le numéro 202547477, il a été décidé ce qui suit :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport de gestion du groupe SAH pour l'exercice 2024;

2- Lecture des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024 de la société SAH et de leur rapport général du Groupe SAH et approbation des états financiers de SAH ainsi que des états financiers consolidés du Groupe SAH pour l'exercice 2024;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2024 et décision de distribution de dividendes;

4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

6- Détermination et attribution des jetons de présence 2024 aux membres du Conseil d'Administration;

7- Allocation aux membres du Comité Permanent d'Audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité 2024 ;

8- Désignation de Mr Adel Goucha, Mr Ahmed Badreldine, Mr Adel Ghlila et Mr Skander Kammoun comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 ;

9- Approbation de la désignation de Mr Anis EL FEHEM en qualité d'Administrateur indépendant pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 ;

10- Ratification l'élection de Mr Mohamed Nidhal Mosbahi en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, suite à son élection lors de l'assemblée générale élective du 9 mai 2025, pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 ;

11- Désignation du Co-Commissaire aux comptes la Société ADR Auditing and Advising représentée par Mr Adel Rekik pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 ;

12- Pouvoirs pour formalités.

2025R01947SANB2

Société AZUR d'Articles Plastiques SA

Société anonyme

Au capital 17 300 000,000 DT

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia I Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747977H

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 Mai 2025 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 4 Juin 2025 sous le n°25706465 quittance n°M073188 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 9 Juin 2025 sous le numéro 202543509, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

7. Détermination et attribution des jetons de présence 2024 aux membres du Conseil d'Administration;

8. Pouvoirs pour formalités.

2025R01948SANB2

SOCIETE AZUR DETERGENT SA

Capital social : 99 230 000,000 Dinars

Siège social : 5 Rue de l'Energie Eolienne Z.I Charguia 1 - Tunis

Identifiant Unique : 1487623K

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 Mai 2025 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 4 Juin 2025 sous le n°25706462 quittance n°M073181 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 9 Juin 2024 sous le numéro 202543501, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la Société pour l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales;

6. Ratification de la cooptation, décidée par le Conseil d'administration en date du 24 avril 2025, de Mr Nabil ARFAOUI et Mr Mohamed Amine BEN MALEK en qualité d'administrateur pour la période restante des mandats des démissionnaires Mr Chokri Mezni et la BH Equity.

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

8. Renouvellement du mandat du Co-Commissaire Société Cabinet HAYET LABIDI représentée par Mme Hayet LABIDI, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 ;

9. Détermination et attribution des jetons de présence 2024 aux membres du Conseil d'Administration;

10. Allocation aux membres du Comité Permanent d'Audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité 2024;

11. Pouvoirs pour formalités.

2025R01949SANB2

SOCIETE AZUR PAPIER

Société anonyme

Au capital de 46 500 020,000 DT

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1088572V

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 Mai 2025 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 4 Juin 2025 sous le n°25706463 quittance n°M073183 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 9 Juin 2024 sous le numéro 202543505, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Ratification de la cooptation, décidée par le Conseil d'administration en date du 25 avril 2025, de Mr Sami HAMDI en qualité d'administrateur pour la période restante du mandat du démissionnaire Mr Chokri MEZNI.

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

8. Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux compte Cabinet «EEC-Mazars» représenté par Mr Mourad FRADI, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 venant à échéance;

9. Détermination et attribution de jetons de présence 2024 aux membres du Conseil d'Administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

2025R01969SANB2

Société AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE SA

Société anonyme

Au capital 31 200 000,000DT

Siège social : 05 Rue de l'énergie éolienne Z.I Charguia 1 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1747985H

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 Mai 2025 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 4 Juin 2025 sous le n°25706464 quittance n°M073186 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 9 Juin 2025 sous le numéro 202543507, il a été décidé ce qui suit :

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

7. Détermination et attribution de jetons de présence 2024 aux membres du conseil d'Administration

8. Pouvoirs pour formalités.

2025R01970SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Consilium SARL

Société à responsabilité limitée S.A.R.L

Capital social : 5.000 Dinars

Siège social : 63 rue des perles cité El Ghazela 2083

Registre national des entreprises : 1469182D

Identifiant Unique : 1469182D

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 12 Juin 2025 enregistré à la recette des finances Raoued le 16 juin 2025, quittance numéro M077293, enregistrement numéro 25702934, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 23 Juin 2025 sous le numéro 202547636, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Madame Senda HAMMOUDA en tant que Gérante de la société avec date d'effet le 13 juin 2025.

Déterminer les parts sociales des héritiers selon le tableau suivant :

- Senda Bent Bechir ben Sadok Hammouda : 22/100

- Adem ben Anouar ben Jemaa KETAT : 39/100

- Khalil ben Anouar ben Jemaa KETAT : 39/100.

2025402335SRLB2

AUTRES SOCIETES

Liquidation de la société

«SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA TURQUOISE»

Au capital de 60.000,000 dinars

Siège social : 15, Avenue Alain Savary Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1649116V

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du Mercredi 18 Juin 2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis en date du 19 Juin 2025, quittance n°M037318 enregistrement N°25503079, dont un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202548177 en date du 24 Juin 2025, il a été constaté la cessation totale de l'activité de la société et a été décidé la liquidation de la société à partir du 18 Juin 2025, et la nomination de Monsieur Nizar ALOUINI titulaire de la CIN n°00010781 délivrée le 13 Juin 2019 liquidateur de la société, et la fixation de l'adresse de la liquidation au 18, Rue Ibn Koutaïba 2037 El Menzah 7 Tunis.

2025402328SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 2 mai 2025 Quittance n°M049167 enregistrement n°25202027 Mr FATHI GAYED a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr SABER GASMI et à Mr OUSSAMA MAHDHI sis à la zone touristique Midoun Djerba destiné à l'exploitation d'un Café «EL RAIED».

Les oppositions auront lieu au siège de fonds de commerce Midoun Djerba durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 8/5/2025 IP225/4003

2025R01936FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Thabet Slim

Avocat à la cour d'appel

Avenue 18 Janvier Médenine

Suivant un contrat sous seing privé en date du 27/5/2025 enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/6/2025 Quittance n°M058197 enregistrement n°25203420 Mr Lamin ben Salem ben Masoud Bouabid titulaire de la C.I.N n°09103097 délivrée à Tunis le 22/3/2004 a vendu le fonds de commerce destiné comme vente de nourriture et de matériel divers sis à Al Jarf délégation de Sidi Makhlouf Médenine à Imad ben Belkacem ben Salem Mohammadi titulaire de C.I.N n°08630722 délivrée à Tunis le 7/8/2018. Les oppositions aux prix vont être reçues chez l'acheteur à son adresse chez maître Thabet Slim avocat à la cour d'appel avenue 18 Janvier Médenine dans 20 jours de publication JORT une copie de cette avis a été publiée dans le journal Achourouk en date du 21/6/2025.

2025R01950FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé a été rédigé par Maître Imen Labidi, Avocate à la cour d'appel, portant sur la vente d'un fonds de commerce, enregistré à la municipalité de Soliman le 19/6/2025, et enregistré au bureau de la recette des finances de Soliman le 20/6/2025 (n° d'enregistrement 01583, reçu n°M040881).

La cession a été conclue par M. Wissem Mejri, demeurant au 65 Av Egypte, Soliman, Soliman, Nabeul, représenté par M. Ali MEJRI en vertu d'une procuration régulière, au profit de M. Karim KAROUI, domicilié au 13 rue Benghazi Soliman, Nabeul.

La cession porte sur l'intégralité du fonds de commerce, à savoir un magasin de vente de fruits secs, situé au 65 Av Egypte, Soliman, Nabeul.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de Maître Imen LABIDI l'avocate à la cour d'appel sis bureau 12 Bloc B immeuble Ennajah Chouchet Radés Ben Arous dans un délai ne dépasse pas vingt (20) jours à compter de la présente annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «ECHOUROUK» en date du 25/6/2025.

2025R01954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé daté du 23/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 27/5/2025 sous le n°25202159, Quittance n°M039188 Nader Ben Habib Ben Ibrahim Ben Khalfa a vendu à Linda Bent Maher Ben Hedi Mrabet le fonds de commerce pour vente pâtisserie glaces au local sis à résidence Ameni Cité Wafa Nabeul. Et qui a été publié au quotidien Echourouk le 18/6/2025. Les oppositions doivent se faire entre les mains du rédacteur maître Riadh Mattoussi avocat à la cour de cassation à l'adresse de son bureau sis 6 avenue Hedi Chaker Nabeul et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

2025R01956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 13/6/2025 enregistré à la recette des finances de Soliman le 16/6/2025 numéro 01496 quitus n°M039040 Mr Ramzi ben Ammar Cherni a vendu à Mr Anis ben Ameur Bentouati et Bilel ben Ameur Bentouati le fonds de commerce exploité café et restaurant "signature restaurant by RC" sis au 24, rue de Libye Soliman Riadh. Les oppositions doivent être présentées dans les délais légaux entre les mains de Maître Sellami Rochdi Avocat dont l'étude est au 11 rue Malta Seghira Tunis.

Le fonds de commerce est enregistré au registre de commerce sous le n°D1783694

Cette vente a été publiée au journal le Quotidien en date du 19/6/2025.

MF : 513193 C

2025R01958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 11 Juin 2025et enregistré à la recette des finances Hafouz, Kairouan, le 16/6/2025 (Reçu n°M017921 enregistrement n°25200778) Monsieur Mohamed Ben Mohamed Salem Hedrich (C.I.N n°02015977) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Monia Bent Mohamed Cherif Al-SHERAIT (C.I.N n°07675463) et Madame Basma Bent Mustapha Ben Hamouda Mrabet (C.I.N n°08712482) situé à l'Avenue Habib Bourguiba Hafouz, Kairouan Exploité "Vente de vêtements prêts-à-porter" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'Adresse du fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Hafouz, Kairouan dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien date du 26/6/2025.

2025R01959FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 20 juin 2025 enregistré à la recette des finances de Morneg le 23/6/2025 quittance n°M053203 enregistrement n°25201640. Mme Sabrine Tarhouni a

vendu à Mr Bechir Aouini le fonds de commerce de parfumerie sis au 21 Av Habib Bourguiba Morneg et servant à tout commerce. Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains du vendeur à l'adresse 21 Av Habib Bourguiba Morneg.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 24/6/2025.

2025R01966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16/6/2025 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 23/6/2025, N° de quittance M036719 N° d'enregistrement 25202552, Mme Monia Bent Sadek Ben Salah Souissi a vendu à Mme Chouikha Bent Salah Ben Ouness Madouri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente de volailles, dans le local sis Route Morneg km 7 Yasminette.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/6/2025.

2025R01972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/6/2025 enregistré auprès de la recette des finances nouvelle Madina le 23/6/2025 enregistrement n°25203063 quittance n°M049715 Monsieur Najmeddine ELAIFIA et Monsieur Nourreddine EL AIFIA par procuration à Najmeddine EL AIFIA ont vendu à Monsieur Mohamed Nejib Limem la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la restauration type rapide sis au 48 avenue Habib Bourguiba Ben Arous. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur à son adresse sus-indiquée dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 28/6/2025.

2025R01973FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat signé et enregistré à la recette des finances Kssar Saiid le 23/6/2025 quittance n°M047001 enregistrement n°25202602 Mme Mahirzia Bent Al-Bashir Sassi, demeurant au 13 rue Cheikh Abdel Aziz Bouartour, 4ème étage, Cité Tahrir, Tunis, a vendu à Mme Salwa Bent Mohamed Ben Abdallah Al-Daraawi, demeurant à Bssyir Makthar, Siliana, le fonds de commerce destiné pour le nettoyage à sec et sis au 18 rue Al-Samoud, Cité Tahrir, Tunis.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 26 juin 2025.

2025R01981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/5/2025 enregistré auprès de la recette des finances de Zaouiet Sousse le 9 juin 2025 sous le numéro d'arrivée 25705 et le numéro d'enregistrement 25201049, Samia Khalifa, titulaire de la carte d'identité nationale n°09254496 et domiciliée à Zaouiet Sousse, a vendu à Sonia Kézani, titulaire de la carte d'identité nationale n°06830379, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local situé à l'Avenue du 14 Janvier à Zaouiet Sousse, spécialisé dans la vente de produits alimentaires, avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour le prix de treize mille dinars (13.000 DT).

Toutes oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreuse à l'adresse élue : cabinet de Maître Anis Hlila, avocat, sis à l'Avenue Ibn El Jazzar, Résidence Bouzaâbia, Sousse, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien, parus le 21 juin 2025.

2025S00861FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Selmeni Ridha immeuble intilaka Sfax, enregistré à la recette des finances Sakiet edaier le 30/4/2025 quittance n°M037449, enregistrement n°25201476, Mm Fathia Haj Med titulaire de la C.I.N 08264691 domiciliée à Mahdia a vendu à Mm Monia Haj Ammar titulaire de C.I.N 08279631 domiciliée Zelba Sidi Alouane Mahdia la totalité d'un fonds de commerce consistant en une Industrie du fer et industrie et vente de boites réfrigérées et matériaux en fer exploité dans le local route Mahdia km 11 Sfax. Les oppositions seront acceptées dans vingt jours par la vendeuse à l'adresse d'exploitation.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 24/6/2025.

2025X00886FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Selmeni Ridha immeuble intilaka Sfax, enregistré à la recette des finances Mahres le 7/3/2025 quittance n°MO14306, enregistrement n°25200357, Mr Walid Ben Mefteh Ben Omar Awled Bouali titulaire de C.I.N 08774431 domicilié Mourig Chafar Mahres a vendu à Mr Jihed Ben Habib Ben Amar Ben Atia titulaire de C.I.N 11132206 domicilié Skayna Sidi Garib Sfax la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station de lavage exploitée dans les locaux 15 et 16 sis à Mahres centre Sfax. Les oppositions seront acceptées dans vingt jours par la vendeuse à l'adresse d'exploitation.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 27/3/2025.

2025X00887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce à Sfax

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité l'Ain Sfax le 21/6/2025 rédigé par Maître Yaiche Abdessatar, enregistré à la recette des finances de Diar Elwafa Sfax le 24/6/2025 reçu n°M064231 enregistré sous le n°25202932, Mme Gorbel Nahla a vendu à Mr Boussarsar Ali pour le

compte de Mme Madihoub Ameni la totalité du fonds de commerce sis à la route l'Ain Km 2 Sfax destiné CRECHE, JARDIN d'ENFANTS, GARDERIE avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 20.000 dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de Etude Maître Yaiche Abdessatar Avocat prés la cour de cassation Imm. Manar C3 - Rue Bach Hamba 3000 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 26/6/2025 page 6.

2025X00891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé avec signatures légalisées le 13/5/2025 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 22/05/2025 sous le N°25202229 reçu N°M060608, Madame Mouna Bent Mohamed Ben ElAyedi Ben Yousef a vendu à Monsieur Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed ZEKRI, la totalité du fonds de commerce, avec touts ses éléments matériels et moraux, exploité pour la vente de restauration rapide «Fast Food», sis à la route de Teniour km 2 Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au domicile élu de l'acheteur désigné au bureau de maître Lamia JAOUA Rue Abou El Kacem Chebbi immeuble REX PALACE 1er étage bureau N°101 Sfax, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Le Quotidien et Chourouk en date du 26/6/2025.

2025X00893FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 16/5/2025 enregistré à la recette des finances en date du 26/5/2025, sous le numéro 25200943, Mr Fayez Amouri, a vendu à Mr Ali Mbarki la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local route de Téniour Km 4.5 Imm Chtourou Sfax sandwicherie.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez le vendeur Rue Kosontina Sakiet Ezzit Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 30/5/2025.

2025X00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 3/6/2025 enregistré à la recette des finances en date du 18/6/2025, sous le numéro 25202651, Mme Sabeh Karray, a vendu à Mr Najib Ben Harb la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local Av 5 août Imm sallem Sfax, vente de lait et de produits laitiers.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez la vendeuse route Sidi Mansour Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et le Temps du 21/6/2025.

2025X00895FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté 18/5/2025 enregistré à la recette des finances Al Arbi Zarrouk Sfax le 10/6/2025 quittance n°M030507 enregistrement n°25201552 Njiya Awled Selem titulaire de la CIN n°08785087 demeurant à Sfax a vendu et cédé à Abdessalem Khider Titulaire de la CIN n°06162690 demeurant à Sfax, la totalité du fonds de commerce d'une garderie scolaire sise à rue Khaled Ben walid Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail le Nom commercial l'Enseigne la clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié au journal Echourouk et Le Quotidien du 26/6/2025.

2025X00896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par le maître Faten BouBaker Manari en date du 3/02/2025 et enregistré à la recette des finances Ksar Said le 28/3/2025 sous le numéro 25201344, quittance n°M027050, la société IRON GYM immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1486445F a vendu la totalité du fonds de commerce sis à Cité Ettahrir km 3.5 Rte Bizerte en face de la station de métro El Omrane Supérieur à usage Salle de Sport au Kamel GHOULA. Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds vendu sis à Cité Ettahrir km 3.5 Rte Bizerte en face de la station de métro El Omrane Supérieur dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT de cette cession de fonds de commerce. Cette vente a été publiée au journal le Quotidien le 5/6/2025 et au journal Alchourouk le 5/6/2025.

2025402302FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de fonds de commerce enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10/06/2025 quittance n°M086514 enregistrement n°25303270, Mme Mariem Wertani titulaire de la CIN n°04656233 délivrée à Tunis le 4/9/2023 tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux qui représente un restaurant connu sous le nom restaurant MIMOS situé à la route principale n°1 Manaret Hammamet à Monsieur Karim Laboudi titulaire de la CIN n°10032882 délivrée à Tunis le 23/8/2023 pour une période d'une année renouvelable commençant le 15/6/2025 pour un loyer mensuel de 4.000DT.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 25/6/2025.

2025R01978FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 26/5/2025 enregistré à la recette des finances Djerba quittance n°M0074347 enregistrement n°25303869. Mr. Ahmed ben Mohamed ben Makhlouf Rhouma a loué à la société Ghazala Ista, en cours de constitution, le fonds

de commerce sis à l'immeuble commercial construit au RDC situé à Place d'Al Riyadh Houmt Souk, destiné pour exercer toutes les activités artisanales, commerciales et de services.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 25 juin 2025.

2025R01979FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat soussigné le 9/5/2025 enregistré à la recette des finances Cité Enasser quittance n°M056521 enregistrement n°25303337.

La société "كنتراست للأثاث" représentée par son gérant Mr Bilel ben Ameur ben Mohamed Daoued, demeurant à la rue Ali Abi Talib, n°194, Grimda, Sfax, a loué à la société «Chama Home», représentée par sa gérante Mme. Chayma bent Salah ben Chérif Azizi demeurant à la Résidence Al Yasmine, Bloc A.H 4.5, Cité La Ghazala, Ariana, le fonds de commerce destiné pour la vente des meubles sis à la route de Bizerte Km8 Al M'nihla.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 21 juin 2025.

2025R01980FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Il a été constitué une association culturelle et de défense des droits humains.

Nom de l'association : association Khomsa

Siège : complexe culturel de Médenine.

Objectifs :

- Contribuer à la lutte contre le phénomène de violence à l'égard des femmes et des enfants

- Soutenir les efforts de l'état pour lutter contre le phénomène du harcèlement des femmes et des enfants

- Sensibiliser les femmes et les enfants pour faire face au phénomène d'exploitation dont ils sont victimes

- Contribuer à réduire le phénomène de discrimination raciale à l'égard des femmes et des enfants

- Contribuer à lutter contre le phénomène du harcèlement envers les femmes et les enfants et redoubler les efforts de l'état à cet égard

Présidente de l'association : Najwa Mahdhi

Secrétaire général : Khayyam Al-Saeedi

Trésorière : Intisar Brini

Nombres des membres : 05 membres.

2025R01785APSF1

Constitution d'un syndicat

Suivant le procès-verbal du syndicat Résidence Ezzitouna du 12/01/2025 enregistré à la recette des finances de Ben Arous sous le n°25700856 avec l'acceptation de la municipalité de Ben Arous sous le n°002524 du 17/6/2025, il a été décidé ce qui suit :

Constitution d'un syndicat pour la Résidence Ezzitouna.

Nom du syndicat : Syndicat résidence Ezzitouna.

Siège : Rue de Sfax Nouvelle Medina 3 Ben Arous

Objet : Constitution d'un syndicat des habitants.

Objectifs :

- Entretien et gestion administrative et financière.

Président : Niazi Chalbi.

Trésorier : Mohamed Habibi

Membre : Monia Essid

Membre : Sofiane Zreli

Membre : Mourad Hichri.

2025R01965APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires

Résidence Radhia

2 Rue Khalifa Hédi Abbassi - M'Saken - Sousse

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 30/11/2024 enregistré à la recette des finances de M'Saken le 25/12/2024 sous N°24705162 Quittance N°M145519, déposé à la municipalité de M'Saken le 12/6/2025 sous n°3249, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Résidence Radhia 2 qui se compose de :

Présidente : Chaima BOUNEB

Secrétaire générale : Mme Najeh AMIMI

Trésorier : Mr Hichem MAHJOUB.

2025S00867APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association tunisienne pour la transmission du patrimoine

Adresse : Rte d'el Ain km 3, ceinture Bourguiba, Immeuble Saïda, 1er étage, 3042 Sfax

Objectifs :

- Contribuer à éveiller la conscience de l'importance du patrimoine

- Encourager l'intérêt pour le patrimoine et enraciner sa place auprès des générations futures.

- Procès-verbal de constat n°4521 en date du 23/01/2025.

Le comité :

- Président : Abdeljabar Ayadi

- Secrétaire général : Radhouan Maazoun

- Trésorier : Farès Ayadi

Membres :

- Hédi Tmar

- Mohamed Ayadi

- Malek Maazoun.

2025X00888APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne d'Assistance aux Non soutenus

Siège : 10, rue El Imara, Cité Rafaha, Mnihla 2094

Objectifs :

1/ Contribution à l'encadrement des démunis conformément aux dispositions légales en vigueur.

2/ Consolider les efforts de l'Etat pour fournir l'assistance en matières de santé, d'assistance matérielle et sociale aux non soutenus.

Les membres :

Président de l'Association : Abdelmonem Mbarki

Trésorière de l'Association : Samira ben Mabrouk

Secrétaire générale de l'Association : Sabrine Boukhicha.

2025402343APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de la Copropriété "Résidence LES JASMINS"

Rue Habib Chetti, El Manar 1, Tunis

l'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat de la Copropriété "Résidence LES JASMINS" s'est tenue le 10 juin 2024, conformément au procès-verbal dûment enregistré auprès de la recette des finances d'Ariana, quartier administratif, sous le numéro 24704138 en date du 5 juillet 2024.

A l'issue de cette assemblée, il a été décidé ce qui suit :

1. Renouvellement de la désignation de la société «FE Syndic Pro» en tant que Président du Syndicat de la Résidence LES JASMINS pour une durée d'un an, expirant au plus tard en décembre 2025, avec délégation de tous les pouvoirs.

2. Approbation des rapports moral et financier relatifs à la période allant d'août 2021 à décembre 2023.

3. Quitus accordé à la société "FE Syndic Pro" pour sa gestion à la tête du Syndicat de la Résidence El Yasmine jusqu'au 31 décembre 2023.

2025402329APSF2

Election d'un nouveau comité du Syndic des copropriétaires de l'Immeuble 20 rue Ibn Rachiq Tunis

Selon le procès-verbal de l'assemblée des copropriétaires de l'immeuble 20 rue Ibn Rachiq Tunis tenue le 22/02/2025 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 26/5/2025 sous le numéro 25702586, un nouveau comité du syndic a été élu et composé comme suit :

Samir Messali : Président

Mohamed Ali Ouelhi : Vice-président

Fayçal Kamoun : Trésorier.

2025402337APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Bahroun Naoufel

Avocat près de la cour de cassation

Tél/Fax : 72222405

Adresse : 155 Av Habib Bourguiba 2ème étage Nabeul

M.F : 322395Z

1) Saisissant : Comptoir de Bâtiment du Kef représentée par son gérant, IU : 035351K, S.A.R.L siège social GP8-GP10 Soukra.

2) Saisi : Jalal Bouguila demeurant cité Riad Beni Kiar Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Bahroun Naoufel 155 Av Habib Bourguiba - Nabeul.

4) Désignation de l'Immeuble saisi : la totalité des 254 parts indivises à extraire de l'immeuble Immatriculé sous le n°636812 Nabeul dénommé «Saniet el jaouada» sis à cité elnozha délégation Beni Kiar gouvernorat Nabeul superficie totale 2300 mètres carrés objet de la parcelle 1230 sur laquelle est construit un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages situé sur une route goudronnée se compose de deux entrepôts, d'un escalier et d'appartements à usage d'habitation construit sur ce terrain un bâtiment ouvrant sur le sud composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'une cours, d'un puits, d'un premier étage non finis, d'un deuxième étage non finis et une terrasse, le sous-sol situé sur une partie du premier étage réservé pour le stockage ses murs sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 70 mètres carrés le rez-de-chaussée se compose d'une usine de poterie couvert à hauteur de 4 mètres sur le côté nord-ouest se trouve un bureau, une toilette sous les escaliers les murs construits sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 150 mètres le premier étage se compose d'un appartement fini composé de 3 chambres d'une cuisine d'un salon d'une salle de bain d'une douche et d'un balcon les murs sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 142 mètres accessible par un seul escalier situé sur le côté nord de la construction couvert de carrelage et il continue par deux escaliers qui mènent au toit.

Le deuxième étage non fini composé d'un salon d'un couloir d'une salle de bain d'une cuisine de deux chambres les murs en briques les piliers en béton le toit en dalle le sol couvert en ciment avec électricité d'une superficie de 142 m².

Le troisième étage composé d'une terrasse entouré d'un mur haut d'un mètre accessible par deux escaliers non finis en briques.

L'état des constructions est de type moyen avec tous les installations de vie bordé côté nord un Immeuble appartenant à Aziz Zardoum côté sud une route coté est un Immeuble appartenant au tiers côté ouest un immeuble appartenant à Mohamed Daoui.

5) Prix de vente : fixée à quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-dix dinars (432.970,000 DT) plus les dépenses fixées le jour de l'audience.

6) Tribunal de Première instance de Nabeul le 30/7/2025 à partir 9 h du matin.

7) L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R01955VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Maître Zribi ben Romdane Soumaya

Avocat près la cour d'appel

Etage n°16 Immeuble el Manar Sfax

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble sous indiqué aux enchères publiques, aura

lieu le lundi 28 juillet 2025 (28/7/2025) à partir de neuf heures du matin, à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Zribi Ben Romdane Soumaya, Avocat à la cour d'appel immeuble el Manar 2ème étage n°16 Sfax.

Poursuivant :

Sallem Mohamed Izzeiddine, retraité, demeurant à la route Sidi Mansour km 3 station Kriaa Sfax, domicile élu au cabinet du Maître Zribi Ben Romdane Soumaya Avocat poursuivant, immeuble el Manar 2ème étage n°16 Sfax.

Débiteur saisi :

Mongi ben Salah Zwawi, technicien; demeurant el Amra Sfax domicile élu au cabinet du maître Jbir Mohamed à Sfax.

Désignation de l'immeuble à vendre :

La totalité de la moitié de l'étage de villa sise à la Route elkcherma elamra Sfax, y compris trois pièces, salon, bloc sanitaire d'une superficie de 135 m² délimité de l'est par immeuble de ben Nsib Kais et un trottoir publique et Salah Zwawi de l'ouest et du sud.

Mise à prix : quarante mille cent cinquante dinars (40.150.000 d).

Observations :

Pour amples renseignements s'adresser au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Zribi Ben Romdane Soumaya Avocate poursuivante, immeuble el Manar 2ème étage n°16 Sfax.

2025X00885VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivant :

Société Medimix, représentée par son représentant légal, SARL, RNE n°0718704N, dont le siège social est à route Mahdia km 25 Amra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Lobna Bent Mahmoud Akrout, titulaire de la CIN n°05278294, demeurant à la route Menzel Chaker km 4 Markez Damek Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La totalité du titre foncier n°104704 Sfax qui est la propriété de la partie saisie Lobna Akrout nommé «Hasna» situé dans la zone khazenette délégation Sfax sud gouvernorat de Sfax, qui consiste en un lot de terrain agricole d'une superficie 5287 m² située à route Menzel Chaker km 7 Sfax, exactement à un chemin part du bord ouest de la route susmentionnée et à une distance de 3 km environ d'elle et dans une zone dans lequel existe un empiètement de population, ses mesures de son coin nord- est à la direction sud ou son façade 59.25 m, puis vers l'ouest 84.70 m, puis vers le nord 64.30 m puis vers l'est 86.60 où il rencontre le coin de début de mesure, son entrée est à l'est où son façade sur un chemin agricole, clôturée à ses deux cotés est et nord d'une tabia de figues et de ses deux cotés ouest et sud d'une tabia courte de sables, le réseau de l'eau et de l'électricité est à une distance courte de l'immeuble.

Mise à prix :

Cent quatre-vingt-quinze mille dinars (195.000.000DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 situé à la zone 3 rue Ahmed Aloulou à coté de l'agence CNSS Sfax, le trente juillet deux mille vingt cinq (30/07/2025) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administrative à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax2, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax 2 où il est déposé le cahier des charges.

2025X00892VEPA1

Vente aux enchères publiques (Surenchères)

Etude Maître Samy BELAID

Avocat

2 rue Labid Lafayette Tunis

MF : 1018119/N

A la demande de Mr : Abderrahmane Hamdani demeurant à rue 6721 n°06 cité Ibn Khaldoun El Omrane supérieur Tunis.

Contre : Héritiers Fakhredin Hamdani : sa veuve Arbya Sayari, et ses enfants Bassem, Olfa, Mohammed Ali et Fouad élisant domicile chez leur avocat maître ben Hmidene Riadh à la rue Essouroure Chouchet Radés ben Arous.

A la diligence de Maître Samy Belaid avocat 2 rue Labid Lafayette Tunis.

Immeuble à vendre objet du TF72305 Tunis dénommé hamdan d'une superficie de 168 m² se trouve à Tunis rue n°6 rue 6721 cité Ibn Khaldoun El Omrane Supérieur Tunis.

Le montant de l'adjudication prononcé par le jugement n°8425 délivré par le tribunal de première instance de Tunis sur 13/5/2025 s'élève à cent soixante huit mille dinars *168.000D.000* plus les frais de la vente de 2.227.755D.

Mise à prix pour la vente 180.441.000 majores des frais et honoraires d'avocat qui seront taxes par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Mardi 22/7/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h du matin.

La visite de l'immeuble est permise tous les jours.

2025402348VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination du liquidateur judiciaire

En vertu de la décision N°6865 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis2 le 21/5/2025, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire des biens successoraux du défunt Ahmed ben Mohamed Labed.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger Tunis.

2025R01952VEPA2

Distribution de fonds consignés

Monsieur le juge chargé de la distribution des fonds auprès du tribunal de première instance de Ben Arous a rendu, en date du 16-6-2025, sa décision d'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés auprès de la trésorerie régionale de Ben Arous sous le numéro M003554 en date du 4-6-2025, pour un montant total de 82.900,000 dinars, et ce, suite à la requête en distribution de fonds déposée par Maître Salma Dakhli.

Ainsi, tout créancier éventuel est tenu de présenter les justificatifs de sa créance au greffe du tribunal concerné dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis. Faute de quoi son droit de recours sera forclos conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du Code de procédure civile et commerciale.

Il doit également, lors du dépôt de ses justificatifs, présenter une demande de collocation par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet constitue légalement le domicile élu du créancier. La demande de collocation doit préciser les raisons de la préférence de la créance par rapport aux autres. Le cas échéant, les notifications, publications et mises en demeure prévues aux articles susmentionnés doivent contenir les dispositions de cet article, à défaut de quoi elles seront nulles.

2025R01953VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de règlement judiciaire

SOCIETE MANAJEM SA

Siège social : 7, Rue 18 Janvier 1952 - Tunis - 1001

Identifiant Unique / MF : 1260866Z

Affiliation CNSS : 334627-74

Extrait d'une décision ordonnant l'ouverture des procédures de règlement judiciaire rendue en date du 17/6/2025 par le tribunal de première instance de Siliana sous n°30 dont la teneur suit :

1- L'ouverture des procédures de règlement judicaire concernant la Société MANEJEM SA, en cessation de paiement de ses dettes, et l'ouverture de la période d'observation;

2- Désignation de Monsieur Abdelaziz FRIKHA en qualité d'administrateur judiciaire chargé de préparer un plan de sauvegarde dans un délai de neuf mois à compter de la date de la décision;

3- La suspension de toute poursuite individuelle ou acte exécutoire visant le recouvrement des créances antérieures à la période d'observation, la suspension des poursuites et actes exécutoires ayant pour objet la restitution de meubles ou immeubles pour non-paiement des dettes, la suspension du décompte des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de prescription, l'administrateur judiciaire est chargé de procéder aux publications légales et d'informer les parties concernées, la désignation du juge de l'entreprise, en qualité de juge commissaire.

Les créanciers de la Société MANEJEM SA sont appelés à présenter leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire Monsieur Abdelaziz FRIKHA, élisant domicile au 82, Avenue Habib Bourguiba - Bureau n°5 - 2080 - Ariana/Tél 71 715 153 et ce dans un délai de 30 jours de la date de l'insertion du présent avis.

2025R01976VEPA2

Faillite

SACOTIS SARL

Siége social : Gammarth Village Tunis

IU : 0495947S

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 4/7/2017, la société SACOTIS, a été déclarée en faillite avec fixation de la date de sa cessation de paiement à partir du 5/01/2016 et la désignation de Mme Noura Dallai en tant que juge commissaire et M. Lotfi Khelifi en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de la société SACOTIS sont invités à remettre les preuves de leurs créances au syndic de faillite à son bureau sis au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis - Belvédère 1002 tél 71842-870 dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis.

2025402330VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°65459 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 14/05/2025; il a été décidé La nomination de Monsieur Ahmed CHEFI, domicilié au 04, Rue Akhwane Haffouz deuxième étage App N°5 Mannouba - Tél : 97838982-27804935, en qualité de liquidateur des biens en commun retour aux parties du litige, à leur gestion et nomination Madame Salma Ben Yaya juge commissaire Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur route le Kef 4.8 km résidence "EL AMAL" rez-de-chaussée bureau C1 DENDEN prés Direction régionale de la propriété foncière Manouba dans les quinze jours qui suivent la parution de cette annonce.

2025402331VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère instance de Tunis

Chambre distribution

Le greffier de la chambre de distribution des deniers du Tribunal de 1ère instance de Tunis informe qu'il y aura une distribution de Huit cent Mille Dinars (800.000,000 d) montant consigné dans la caisse de dépôt et consignation à la date du 26/01/2022 selon quittance n°M002881 sur incitative de Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation pour le compte d'Amen Bank contre Nagham Bahrani épouse Mbarek et autres suite à laquelle une affaire a été enrôlée sous le n°2108 dans tout créancier présumer doit dans les 30 jours présenté ses titres de créance.

Sur ceux dans un délai de 30 jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faîte sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2025402336VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire

Société Complexe industriel et technologique du Kef

Société anonyme

Capital : 8.395.000 dinars

Siège social : Imm. Salim 2ème étage Av. Mongi Slim le Kef

Identifiant unique : 1269601N

Matricule fiscal : 1269601N/A/M/000

Les actionnaires de la Société Complexe industriel et technologique du Kef sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 16/7/2025 à 09 h au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration sur les activités de la Société durant l'année 2024.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour l'année 2024.

3- Lecture des deux rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'année 2024 et approbation des opérations.

4- Quitus aux administrateurs 2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Fixation du montant des jetons de présence 2024.

Les documents relatifs à l'assemblée générale sont disponibles, pour les actionnaires au siège de la société.

2025R01957SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SIBAC»

SOCIETE INDUSTRIELLE DE BACHES & DE CONFECTION

Société anonyme

Au capital de 600 000 dinars

Siège social : Centre Babel - Bloc D Rue 8000 Montplaisir - 1002 Tunis

RNE : 0002088K

M.F : 0002088 K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société industrielle de Bâches & de confection «SIBAC», société anonyme au capital de 600 000 dinars, sont convoqués au siège social, le lundi 28 juillet 2025 à dix heures (10H00), en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relatif la l'exercice 2024;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2024 ;

4- Examen et approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024;

7- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024 ;

8- Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;

9- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

10- Pouvoirs.

2025R01960SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SAM Pour La Gestion du Café

IU : 1844169A

Chers associés,

La gérante de la société SAM POUR LA GESTION DU CAFE SGC informe ses associés que son assemblée générale extraordinaire sera tenue le lundi vingt huit juillet deux mille vingt cinq (28/07/2025) à 15 heures, au siège de la société sis à 11 rue Kelibia l'Aouina - Tunis

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Ratification des modalités de convocation de l'AGE;

2. Approbation de la cession des parts sociales d'un associé à autrui,

3. Mise à jour corrélative des statuts;

4. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir dument enregistré à la recette des finances.

2025R01967SANB3

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ERROUKI, (SMVDA ERROUKI)

SA au capital de 7 750 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10 - 3054 Sakiet Eddayer Sfax, chez la société Nutrisud

Identifiant Unique : 1364288 K

Les actionnaires de la société SMVDA ERROUKI sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 24 juillet 2025 à 9 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Réduction du capital social par absorption des pertes ;

3. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

4. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la réduction du capital social et l'augmentation de capital.

5. Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction du capital social et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription ;

6. Modification de l'article (06) des statuts de la Société;

7. Pouvoirs pour formalités,

Le projet de résolutions ainsi que tous les documents afférents à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R01971SANB3

Report de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 DT

Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Identifiant Unique : 0003598H

Il est porté à la connaissance des Actionnaires de la Société Tourgueness que l'Assemblée Générale Ordinaire qui aurait lieu le Jeudi 3 Juillet 2025 a été reporter au mercredi 30 juillet 2025 à 11 h au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

2. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024.

3. Examen et approbation des états financiers Consolidées de l'exercice 2024.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2024.

6. Examen et approbation de la vente de l'immeuble situé à la rue 18 janvier Tunis qui risque de s'effondrer.

7. Renouvellement de mandats ou cooptation d'administrateurs.

8. Nomination d'un Commissaire aux Comptes.

9. Approbation du jeton de présence pour chaque Administrateur.

2025R01977SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom»

S.A au capital de 1 060 500 000 dinars

Siège social : Rue de la bourse, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Les actionnaires de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 23 Juillet 2025 à onze Heures (11 :00) au nouveau siège de la société sis à l'Avenue Zohra Faiza, lotissement AFH B10 et B11, centre Urbain Nord, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux opérations de gestion de la Société Nationale des Télécommunications pour l'année 2024 et du rapport relatif aux opérations de gestion du Groupe Tunisie Télécom pour l'année 2024, et leur approbation.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes général et spécial relatifs à l'année 2024 et approbation des opérations soumises aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Examen et approbation des états financiers individuels pour l'année 2024.

4. Examen de la possibilité d'affectation des résultats pour l'année 2024.

5. Examen et approbation des états financiers consolidés pour l'année 2024.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7. Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration.

8. Nomination du commissaire aux comptes de la Société Nationale des Télécommunications pour les exercices comptables 2025, 2026, et 2027.

9. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.

10. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

11. Fixation des jetons de présence des membres des Comités Consultatifs (Comité Stratégique, Comité Intégration et Développement Structurel, Comité des Marchés).

12. Approbation de conventions de financement.

13. Délégation de pouvoirs.

2025R01982SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Télécom»

S.A au capital social de 1 060 500 000 dinars

Siège social : Rue de la bourse, Les Berges du Lac II, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Les actionnaires de la société nationale des télécommunications «Tunisie Télécom» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Mercredi 23 Juillet 2025 à Douze Heures (12:00) au nouveau siège de la société sis à l'avenue Zohra Faiza, lotissement AFH B10 et B11, centre Urbain Nord, 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement du siège social de la Société Nationale des Télécommunications.

2. Approbation de la modification des Statuts.

3. Délégation de pouvoirs.

2025R01983SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1349.529.300DT

Identifiant unique : V 0381461

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes»

Rue Baya Rahal Centre Urbain nord

1003 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le Mercredi 23 Juillet 2025 à 10h, à la Maison de l'entreprise - institut arabe des chefs d'entreprises rue Torkana Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de la réunion de l'assemblée générale;

2. Lecture du rapport du conseil d'administration lié à l'activité de la société pour l'année 2024 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024;

5. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6. Affectation des résultats;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Approbation de nomination des membres de conseil d'administration;

9. Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration et les membres de comité d'audit.

10. Nomination des commissaires aux comptes pour les années : 2025 - 2026 - 2027.

11. Autorisation de publier et de déposer.

2025R01987SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne des Boissons du Centre

Société anonyme

Au capital de : 1 085 800 DT

Siège social : Route de Monastir Sidi Abdelhamid, Sousse

M.F : 010426 E/A/M/000

R.C : B175221996

CNSS : 33944-91

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Des Boissons Du Centre, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 23 Juillet 2025 à 10 h 30 au siège social de la société, sis à Sidi Abdelhamid - Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3) Approbation des états financiers et des rapports de l'exercice 2024.

4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2024.

5) Fixation des jetons de présence.

6) Quitus aux administrateurs.

7) Questions diverses.

Ainsi ils sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 23 Juillet 2025 à 12 h au siège social de la société, sis à Sidi Abdelhamid - Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour des statuts de la Société.

Tous les documents relatifs aux Assemblées sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025S00873SANB3

Avis à tous les actionnaires

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Juillet 2025

SOCIETE VIAMOBILE

Société anonyme

Au capital de 7.979.780,000 dinars

Siège social : Pole El Ghazala des technologies de la communication route de Raoued, cité El Ghazala - 2083 Ariana

Identifiant Unique : 1123386X.

Le Conseil d'Administration de la société convoque, tous les actionnaires de la société VIAMOBILE S.A pour l'Assemblée Générale Extraordinaire devant se tenir le jeudi trente et un Juillet deux mille vingt-cinq (31/07/2025), à 11 heures, au local situé dans l'immeuble sis au N°66 rue des Minéraux, Bloc D, 1er étage, zone industrielle Charguia I, -Tunis-, à l'effet de statuer et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification des modes et délais de convocation.

2) Approbation du transfert de siège social de la société conformément à la 5ème résolution du PV de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire "AGE" en date du 8/3/2022 enregistré le 30/3/2022 sous le N°22701466.

3) Changement du siège social et mise à jour des statuts.

4) Questions diverses.

5) Pouvoir.

Les documents rendus obligatoires par la réglementation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux et sous les formes préconisées chez Maître Sahbi HADRICH, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sis au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2025402323SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AFRIQUE TRAVAUX

S.A au capital de 6.000.000 Dinars

Siège social : Rue de l'énergie Eolienne Charguia 1 - 2035 - Tunis

MF : 0001600Z

Mle CNSS : 3033874

Messieurs les actionnaires de la société Afrique Travaux sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 23 Juillet 2025 à 9 h au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Eolienne Z.I la Charguia 1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Ratification des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Démission d'un Administrateur

- Pouvoirs.

2025402325SANB3

2ème Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA au capital de 1050 000 dinars

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont reconvoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se

tiendra Jeudi 24 Juillet 2025 à partir de 09h00 au siège de MEDSOFT sis à la Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard pour la tenue des assemblées annuelles des exercices 2022 et 2023

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2022 et 2023.

3- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes.

4- Approbation des états financiers des exercices 2022 et 2023.

5- Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

8- Nomination d'un commissaire aux comptes.

9- Délégations de pouvoirs.

10- Questions diverses.

2025402326SANB3

2ème Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA au capital de 1 050 000 dinars

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont reconvoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 24 Juillet 2025 à partir de 10h au siège de MEDSOFT sis au 8 Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Délégation de pouvoirs.

3- Questions diverses.

2025402327SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/7/2025

Société TIME Higher School

Société anonyme

Capital social : 9 300 000

45, Av Mohamed 5, 1002 Montplaisir

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Le Conseil d'administration du 25 Juin 2025 décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour la date du mercredi 30 juillet 2025, à 11 heures, au 45 Avenue Mohamed V Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constitution d'un nouveau Conseil d'Administration.

2025402338SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC «S.I.O.C»

S.A au capital de 1 834 500 dinars

Siège social : Route de Gabès - Km 3,6 - Sfax

M.F : 008519 N/A/M/000

Les actionnaires de la Société Industrielle d'Ouvrages en Caoutchouc «S.I.O.C» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 29 Juillet 2025 à 11 heures au siège social sis à la Route de Gabès - Km 3 à Sfax, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes des exercices 2023 et 2024.

2. Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales des exercices 2023 et 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2023 et 2024.

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

5. Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Nomination des administrateurs

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs pour les formalités.

2025402339SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AFRICA HOLDING

S.A au capital de 3 000 000 dinars

Siège social : 93, Rue de Palestine, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1448426P

Les actionnaires de la société AFRICA HOLDING sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 juillet 2025 à 10 h au siège social en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023.

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de ces mêmes exercices 2016 à 2024.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

5- Affectation des résultats des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Renouvellement des mandats des administrateurs

8- Nomination d'un commissaire aux comptes.

9- Pouvoirs pour les formalités.

2025402340SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société anonyme

Au capital de 4 320 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière de Développement Touristique sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le vendredi 1er Août 2025 à 10 heures, au siège social sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes,

- Augmentation du capital en numéraire,

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- Délégation de pouvoirs,

- Pouvoirs pour formalités.

2025402351SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire (électoral) 2ème invitation

Société mutuelle de base de service agricole

«ETTAOUFIK» Moknine

M CNSS : 62862-36

MF : 0002255600/D/M/N

Le conseil d'administration de la société mutuelle de service agricole "ETTAOUFIK" à Moknine porte à la connaissance de tous les sociétaires que l'assemblée générale à reportée de l'exercice des années 2023 et 2024 se tiendra le jeudi 17/7/2025 à Dar Elmounadhamet à Moknine à inscription sera à partir de 10 h du matin.

Ordre du jour :

- Inscription présence des adhérents

- Ouverture de l'assemblée

- Lecture du rapport moral et financier relatif à la gestion des années 2023 et 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à la gestion des années 2023 et 2024

- Ouvrir le débat

- Approbation des rapports moraux et financier et des comptes des années 2023 et 2024

- Quitus aux gestionnaires

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2026-2027-2028

- Réactualisation de la liste des adhérents

- Acceptation de nouveaux adhérents

- Election du tiers du conseil d'administration

- Clôture de l'assemblée.

NB :

- Se prémunir d'une pièce d'identité officielle.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayant droit majeurs ou ses ascendants.

2025S00872SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mme Latifa Krimi titulaire de la CIN N°00791292 délivrée le 22/7/2013 déclare avoir perdu le titre de propriété n°11239/01 de l'appartement n°B34-Imm B Résidence CASA BLEUE II La Goulette objet du titre foncier n°163486 Tunis dénommé (Mariem 87).

2025R01975DIVD2

Avis

Monsieur Hammouda Monsef annonce qu'il possède un appartement de 235.65 m² sis au quartier Elbustan n°9 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00890DIVD2

Clôture

Le mandat judiciaire Boulangerie Rahma

Matricule fiscal : 1111025j

Le mandataire judiciaire Mokhless Ben Youssef annonce que suite à la décision du juge commissaire du tribunal 1ère instance de Ben Arous n°2468/2025 en date du 19 juin 2025 il a été décidé la clôture de l'affaire du mandat judiciaire boulangerie rahma affaire n°157, sise à l'avenue de la Liberté el Mahamdia ben Arous MF : 1111025j.

2025402324DIVD2

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

ETATS FINANCIERS AU 31-12-2024

BILAN (exprimé en dinars)

Actif	31/12/2024			31/12/2023	Capitaux propres et passifs	31/12/2024	31/12/2023
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net			
Actifs incorporels	763 137	637 866	125 271	2 012	**Capitaux propres**		
Actifs corporels d'exploitation	1 937 807	1 340 897	596 910	698 464	**Total des capitaux propres avant résultat**	**118 038 443**	**108 221 955**
Placements immobiliers et financiers	668 433 150	9 219 727	659 213 423	591 232 539	Résultat de la période	20 180 473	17 835 863
Part des réassureurs dans les provisions techniques	25 100 634	0	25 100 634	24 502 736	**Total des capitaux propres avant affectation**	**138 218 916**	**126 057 818**
Créances	42 779 012	1 518 350	41 260 662	30 048 308	**Passif**		
Autres éléments d'actif	38 630 221	1 582 384	37 047 838	40 702 865	Provisions pour autres risques et charges	39 140	40 981
					Provisions techniques brutes	584 962 576	525 309 233
					Dettes	39 907 759	35 617 301
					Autres passifs	216 347	161 591
TOTAL	**777 643 961**	**14 299 224**	**763 344 738**	**687 186 924**	**TOTAL**	**763 344 738**	**687 186 924**

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Opérations brutes 31/12/2024	Opérations de cessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
Primes émises	128 371 243	-11 667 449	116 703 794	100 231 238
Produits de placements nets	44 258 600	0	44 258 600	41 328 184
Plus values non réalisées sur placements	1 218 947	0	1 218 947	519 949
Autres produits techniques	0	0	0	781
Charges de sinistres	-60 981 858	6 874 485	-54 107 373	-41 480 875
Variation des autres provisions techniques	-62 232 928	1 832 107	-60 400 821	-57 629 904
Participation aux bénéfices et ristournes	0	258 125	258 125	246 913
Frais d'exploitation	-21 600 786	59 488	-21 541 298	-20 265 192
Autres charges techniques	-1 426 889	0	-1 426 889	-641 941
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	-7 431 307	0	-7 431 307	-7 059 821
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**20 175 022**	**-2 643 244**	**17 531 778**	**15 249 332**

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	17 531 778	15 249 332
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique	7 431 307	7 059 821
Autres produits non techniques	58 148	51 000
Autres charges non techniques	-121 546	-98 306
Résultat provenant des activités ordinaires	**24 899 687**	**22 261 847**
Impôts sur le résultat	-3 495 714	-3 278 507
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**21 403 973**	**18 983 340**
Eléments extraordinaires	-1 223 500	-1 147 477
Résultat net de l'exercice	**20 180 473**	**17 835 863**

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE (exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	12 763 693	-22 783 576
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-6 170 883	-238 139
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-8 136 588	-7 337 722
Variation de trésorerie	**-1 543 778**	**-30 359 437**
Trésorerie au début de l'exercice	3 246 078	33 605 515
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 702 300	3 246 078

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
P/ Cabinet F.M.B.Z -KPMG TUNISIE - Emna RACHIKOU

2025402341BCFA5

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

ETATS FINANCIERS AU 31-12-2024

BILAN (exprimé en dinars)

Actif	31/12/2024			31/12/2023	Capitaux propres et passifs	31/12/2024	31/12/2023
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net			
Actifs incorporels	3 298 961	2 572 506	726 455	717 805	**Capitaux propres**		
Actifs corporels d'exploitation	11 439 770	8 039 057	3 400 713	2 601 009	**Total des capitaux propres avant résultat**	**129 400 210**	**115 525 879**
Placements immobiliers et financiers	382 975 026	16 130 495	366 844 531	342 754 144	Résultat de la période	28 361 902	27 848 801
Part des réassureurs dans les provisions techniques	49 930 881	0	49 930 881	61 577 509	**Total des capitaux propres avant affectation**	**157 762 112**	**143 374 680**
Créances	131 200 184	44 701 396	86 498 788	75 634 852	**Passif**		
Autres éléments d'actif	30 910 286	5 470 848	25 439 438	25 097 073	Provisions pour autres risques et charges	927 762	988 691
					Provisions techniques brutes	257 467 944	265 279 458
					Dettes	115 924 527	98 144 956
					Autres passifs	758 461	594 607
TOTAL	**609 755 108**	**76 914 302**	**532 840 806**	**508 382 392**	**TOTAL**	**532 840 806**	**508 382 392**

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Opérations brutes 31/12/2024	Opérations de cessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
Primes acquises	263 407 133	-81 160 523	182 246 610	165 422 342
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	20 362 898	0	20 362 898	19 110 547
Autres produits techniques	1 457 766	0	1 457 766	9 592
Charges de sinistres	-172 307 818	16 177 982	-156 129 836	-134 897 962
Variation des autres provisions techniques	1 269 901	0	1 269 901	2 076 315
Participation aux bénéfices et ristournes	-124 839	-15 301	-140 141	-516 674
Frais d'exploitation	-39 153 783	16 797 728	-22 356 054	-19 399 025
Autres charges techniques	-4 513 616	0	-4 513 616	-3 797 211
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	4 570 494	-270 494	4 300 000	0
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**74 968 136**	**-48 470 608**	**26 497 528**	**28 007 924**

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	26 497 528	28 007 924
Produits de placements nets	30 207 770	27 187 069
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique	-20 362 898	-19 110 547
Autres produits non techniques	210 143	269 439
Autres charges non techniques	-955 451	-803 746
Résultat provenant des activités ordinaires	**35 597 093**	**35 550 139**
Impôts sur le résultat	-5 359 401	-5 704 695
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**30 237 692**	**29 845 444**
Eléments extraordinaires	-1 875 790	-1 996 643
Résultat net de l'exercice	**28 361 902**	**27 848 801**

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE (exprimé en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9 654 994	11 912 756
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 719 413	-613 109
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-14 140 939	-10 529 937
Variation de trésorerie	**233 468**	**769 710**
Trésorerie au début de l'exercice	2 887 656	2 117 946
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 121 124	2 887 656

OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la Loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
P/ Cabinet F.M.B.Z -KPMG TUNISIE – Emna RACHIKOU
P/ Cabinet GSAudit&Advisory – Ghazi HANTOUS

2025402342BCFA5